

Liste des délibérations du conseil communautaire du 5 juillet 2024

1. Approbation du conseil du 09.04.2024 – APPROUVEE A L'UNANIMITE
2. Communication du rapport d'activité du GECT Alzette Belval – APPROUVEE A L'UNANIMITE
3. Communication du bilan 2023 de la maison du Luxembourg – APPROUVEE A L'UNANIMITE
4. Adhésion à Moselle Fibre au titre de la compétence usages et services numériques – APPROUVEE A L'UNANIMITE
5. Adhésion à la centrale d'achat de Moselle Fibre – APPROUVEE A L'UNANIMITE
6. Restitution de la compétence relative à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire aux communes – APPROUVEE A MAJORITE
7. Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - budget principal – APPROUVEE A L'UNANIMITE
8. Budget supplémentaire 2024 - budget principal – APPROUVEE A L'UNANIMITE
9. Budget supplémentaire 2024 - budget annexe des ordures ménagères – APPROUVEE A L'UNANIMITE
10. Budget supplémentaire 2024 - budget annexe production d'énergie renouvelable – APPROUVEE A L'UNANIMITE
11. Participation versée au budget annexe des ordures ménagères – APPROUVEE A L'UNANIMITE
12. Participation versée au budget annexe des ordures ménagères - opération CLIIINK collecte du verre – APPROUVEE A MAJORITE
13. Création d'un budget annexe relevant de la comptabilité M57 – GEMAPI – APPROUVEE A L'UNANIMITE
14. Cession d'éléments d'actif - tambours à contrôle d'accès - budget annexe des ordures ménagères – APPROUVEE A L'UNANIMITE
15. Convention - participation financière syndicat mixte de transport urbain Thionville Fensch – APPROUVEE A L'UNANIMITE
16. Apport en capital complémentaire à l'Agence France Locale – APPROUVEE A L'UNANIMITE
17. Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec la MATEC - eau et assainissement – APPROUVEE A L'UNANIMITE
18. Exécution aux frais et risques du titulaire défaillant du marché public n°AOO008/22 - location camion grue – APPROUVEE A L'UNANIMITE
19. Instauration du régime d'autorisation préalable de mise en location dit "permis de louer" – APPROUVEE A L'UNANIMITE
20. Adhésion de la CCPHVA à l'AGAPE – APPROUVEE A L'UNANIMITE
21. Création de postes – APPROUVEE A L'UNANIMITE
22. Recours au contrat d'apprentissage – APPROUVEE A L'UNANIMITE
23. Réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) – APPROUVEE A L'UNANIMITE
24. Territoires d'industrie temps II : projet urbaflow et convention de financement – APPROUVEE A L'UNANIMITE
25. Subvention 2024 au centre d'information sur les droits des femmes et familles CIDFF – APPROUVEE A L'UNANIMITE
26. Attribution de subvention à l'association label cadence pour "vache de blues" – Boulange – APPROUVEE A L'UNANIMITE
27. Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du conseil – APPROUVEE A L'UNANIMITE
28. Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus – APPROUVEE A L'UNANIMITE
29. Approbation de la convention de financement de l'EPA Alzette Belval au titre de la démarche nationale « territoires engagés pour le logement » – APPROUVEE A L'UNANIMITE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
6 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

001. APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2024

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 9 avril 2024.



Pour extrait conforme,

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
6 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

002. COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU GECT ALZETTE BELVAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport d'activité 2023 du GECT Alzette Belval (Groupement européen de coopération territoriale) ;

CONSIDERANT que les articles L5211-39 et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'envoi par le Président du GECT, chaque année avant le 30 septembre, à chacun de ses membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

CONSIDERANT que la CCPHVA est membre du GECT Alzette Belval.

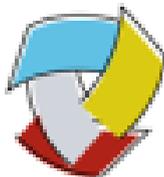
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- **PREND** acte du rapport retraçant l'activité du GECT Alzette Belval, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

057-245701404-20240705-000001459-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/07/2024

Retour Préfecture : 05/07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphane par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphane, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

003. COMMUNICATION DU BILAN 2023 DE LA MAISON DU LUXEMBOURG

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°8 en date du 15 septembre 2021 relative à la signature de la convention d'utilisation de la Maison du Luxembourg ;

VU la convention d'utilisation de la Maison du Luxembourg signée le 20 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que la CCPHVA fait partie des communautés partenaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- PREND acte du bilan 2023 retraçant l'activité de la Maison du Luxembourg, accompagné de l'état des frais arrêté par l'organe délibérant.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

004. ADHESION A MOSELLE FIBRE AU TITRE DE LA COMPETENCE USAGES ET SERVICES NUMERIQUES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU les statuts de Moselle Fibre actuellement en vigueur et tels que modifiés par l'arrêté préfectoral CSL/1-004 du 23 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'absence de service informatique au sein de la CCPHVA, et de l'intérêt que présente les services de Moselle Fibre ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté du Pays Haut Val d'Alzette à la nouvelle compétence « Usages et services numériques » ;

CONSIDERANT le besoin d'accompagnement en matière de transformation numérique du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE la nouvelle version des statuts du Syndicat Mixte Moselle Fibre joint à la présente délibération ;
- ADHERE à la compétence « usages et services numériques » conformément aux statuts de MOSELLE FIBRE pour la mission :
 - Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres.
- AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

005. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE MOSELLE FIBRE

VU les articles L2113-2 à L2113-4 du Code de la commande publique ;

VU les statuts de Moselle fibre actuellement en vigueur et tels que modifiés par l'arrêté préfectoral CSL/1-004 du 23 janvier 2023 ;

VU les conditions générales de recours à la centrale d'achat arrêté par la délibération CSR 2023-268 du comité syndical de Moselle fibre réuni le 8 juin 2023 ;

CONSIDERANT l'intérêt que présente l'adhésion de la CCPHVA à la centrale d'achat Moselle Fibre, dans le cadre de l'acquisition d'équipements informatiques ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette d'adhérer à la centrale d'achat Moselle Fibre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE l'adhésion à la centrale d'achat de Moselle Fibre suivant les conditions générales de recours ci jointes ;
- AUTORISE le Président à signer le formulaire d'adhésion.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
6 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphane par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphane, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

006. RESTITUTION DE LA COMPETENCE RELATIVE A LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE AUX COMMUNES

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-17-1 ;

VU l'article 12 de la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 ;

CONSIDERANT l'incapacité pour la CCPHVA de fédérer les professionnels autour d'un projet intercommunal ;

CONSIDERANT les projets communaux de maison de santé réalisés ou en devenir ;

CONSIDERANT que chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la présente délibération pour se prononcer sur la restitution proposée. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

(Contre : 8 - REHIBI Sébastien, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, COUGUILLE Marie-Ange, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick (2))

(Pour : 14 - RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BOURSON Jean-Jacques, FRIIO Marie-Rose, DESTREMONT Gilles (2), MENICHETTI Fabienne, FALCHI Antoine (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald)

(Abstentions : 2 - CIMARELLI Daniel, CENDECKI Christian)

- DÉCIDE la restitution de la compétence *Actions visant au maintien et à l'installation des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) notamment pour la création d'une maison pluridisciplinaire de santé sur le territoire* aux communes de la CCPHVA.
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

007. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 - BUDGET PRINCIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 ;

VU la délibération n°4 du 9 avril 2024 arrêtant les résultats du compte administratif 2023 du budget principal de la CCPHVA ;

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement au titre de l'année 2023, arrêté à 634 617.57 €, et repris sur le budget supplémentaire 2024 ;

CONSIDERANT le besoin d'équilibre complémentaire de la section d'investissement au titre de l'année 2024 ;

CONSIDERANT le résultat cumulé de fonctionnement 2023 constaté au compte administratif s'élevant à 1 219 948.09 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'affecter 961 896.85 € du résultat de fonctionnement en investissement ;
- INDIQUE que le solde 258 051.24 € est reporté en section de fonctionnement du budget 2024.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

008. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 adoptant le budget primitif principal de la CCPHVA ;

VU la délibération n°4 en date du 9 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 du budget principal de la CCPHVA ;

VU la délibération n°6 en date du 26 juin 2024 affectant une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 6 juin 2024 ;

CONSIDERANT que la reprise des résultats cumulés et des restes à réaliser de la section d'investissement impliquent l'établissement d'un budget supplémentaire ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires d'investissement et de fonctionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ADOPTÉ le budget supplémentaire 2024 du budget principal détaillé comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
002	002	01	Résultat de fonctionnement reporté		258 051,24 €
65	65821	01	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	442 662,24 €	
013	6091	554	Atténuation de charges sur fournitures		4 000,00 €
013	6419	020	Atténuation de charges de personnel		53 186,00 €
013	6459	020	Atténuation de charges de personnel		5 000,00 €
731	73114	01	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		17 025,00 €
731	73136	01	Taxe gestion milieux aquatiques et prévention inondations		71 300,00 €
74	74832	01	Etat compensation CET (CFE et CVAE)		22 000,00 €
74	74833	01	Etat compens.exonération taxes foncières		3 100,00 €
70	706888	821	Autres produits		9 500,00 €
74	74718	311	Autres participations		9 500,00 €
66	6615	01	Intérêts sur ligne de trésorerie	25 000,00 €	
011	6188	020	Autres frais divers	- 10 000,00 €	
65	65888	020	Autres charges	- 5 000,00 €	
			total section de fonctionnement	452 662,24 €	452 662,24 €

Section d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
10	1068	01	Excédent de fonctionnement capitalisé		961 896,85 €
001	001	01	Résultat d'investissement reporté	639 017,63 €	
20	2031	735	Frais d'étude	10 560,00 €	
20	2051	510	Concessions, logiciels et droits similaires	2 424,00 €	
20	2051	57	Concessions, logiciels et droits similaires	30 600,00 €	
204	2041412	414	Subvention d'équipement versée bâtiments et instal.	20 000,00 €	
204	20421	87	Subvention d'équipement versée biens mobiliers	404,85 €	
204	20422	552	Subvention d'équipement versée bâtiments et instal.	49 258,66 €	
21	2158	323	Autres installations, matériels et outillages	1 202,40 €	
23	2315	512	Travaux en cours réseaux	2 877,94 €	
23	2315	735	Travaux en cours réseaux	3 996,00 €	
23	2315	752	Travaux en cours réseaux	94 082,40 €	
13	1311	735	Subvention reçue Etat		7 680,00 €
13	13173	317	Subvention reçue FEADER		212 126,31 €
024	024	01	Produit de cession d'éléments d'actifs		3 000,00 €
23	2313	4222	Travaux en cours	5 000,00 €	
13	1328	4222	Autres subventions	6 626,00 €	
20	2051	633	Concessions, logiciels et droits similaires	3 000,00 €	
13	1313	633	Subvention Département		3 000,00 €
16	1641	01	Emprunts et dettes assimilées		-318 653,28 €
			total section d'investissement	869 049,88 €	869 049,88 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
6 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

009. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la délibération n°8 en date du 12 décembre 2023 adoptant le budget primitif annexe du service des Ordures Ménagères de la CCPHVA ;

VU la délibération n°6 en date du 9 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 du budget annexe des ordures ménagères de la CCPHVA ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 6 juin 2024 ;

CONSIDERANT que la reprise des résultats cumulés et des restes à réaliser de la section d'investissement impliquent l'établissement d'un budget supplémentaire ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires d'investissement et de fonctionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ADOPTE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe des ordures ménagères détaillé comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
002	002	01	Résultat de fonctionnement reporté	313 314,24 €	
011	611	7212	Contrat de prestations de service	22 400,00 €	
011	611	7212	Contrat de prestations de service	16 700,00 €	
011	61221	7212	Crédit-bail mobilier matériels roulants	11 000,00 €	
011	61351	7212	Location matériels roulants	56 000,00 €	
011	61351	7212	Location matériels roulants	11 400,00 €	
011	6288	7213	Autres prestations de service	129 172,00 €	
66	66111	01	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00 €	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	- 44 024,00 €	
013	6419	020	Remboursement sur rémunération		10 400,00 €
70	7018	7212	Autres ventes de produits finis		8 500,00 €
042	721	01	Production Immobilisée Incorporelle		45 000,00 €
75	75822	01	Prise en charge déficit du BA à caractère administratif		442 662,24 €
70	70611	7211	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères		- 30 000,00 €
75	755	7212	Dédits et pénalités reçues		11 400,00 €
75	75888	7211	Autres produits		30 000,00 €
			total section de fonctionnement	517 962,24 €	517 962,24 €

Section d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
001	001	01	Résultat d'investissement reporté		58 079,66 €
040	2032	01	Frais de recherche et de développement	45 000,00 €	
204	20422	7212	Bâtiment et installations	- 100 000,00 €	
21	2188	7212	Autres immobilisations corporelles	796,32 €	
23	2315	7212	Travaux en cours réseaux	6 240,00 €	
26	261	01	Titres de participation	5 900,00 €	
13	1311	020	Subvention d'équipement reçue Etat		43 143,95 €
024	024	01	Produit de cession d'éléments d'actifs		1 000,00 €
16	1641	01	Emprunts et dettes assimilées		- 100 263,29 €
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		- 44 024,00 €
			total section d'investissement	- 42 063,68 €	- 42 063,68 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

23 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel (ne prend pas part au vote), FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

010. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE RENEUVELABLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la délibération n°9 en date du 12 décembre 2023 adoptant le budget primitif annexe du service de production des énergies renouvelables de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 en date du 9 avril 2024 adoptant le compte administratif 2023 budget primitif annexe du service de production des énergies renouvelables de la CCPHVA ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 6 juin 2024 ;

CONSIDERANT que la reprise des résultats cumulés implique l'établissement d'un budget supplémentaire ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires d'investissement et de fonctionnement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Ne prend pas part au vote : 1 – CIMARELLI Daniel)**

- ADOpte le budget supplémentaire 2024 du budget annexe du service de production d'énergie renouvelable détaillée comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
002	002	Résultat d'exploitation reporté		5 490,42 €
042	777	Reprise des subventions d'investissement en Fonctionnement		9 396,00 €
70	7011	Vente d'énergie - Electricité		- 2 286,42 €
042	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations	12 600,00 €	
		total section de fonctionnement	12 600,00 €	12 600,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
040	28151	Installations complexes spécialisées		12 600,00 €
040	13918	Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	9 396,00 €	
21	215318	Immobilisations corporelles - Electricité	3 204,00 €	
		total section d'investissement	12 600,00 €	12 600,00 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

011. PARTICIPATION VERSEE AU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

CONSIDERANT que le service des ordures ménagères est un service public administratif érigé en budget annexe M57 ;

CONSIDERANT les besoins de financement exceptionnels et permanents du service des ordures ménagères au titre de l'exercice 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de verser au budget annexe des ordures ménagères une subvention de 442 662,24 € correspondant à la reprise du résultat cumulé déficitaire (313 314,24 €), à la constatation anticipée 2024 des surcoûts de traitement des ordures ménagères (100 000 €) et à l'ajustement de crédits suite à la notification des marchés publics (29 348 €).

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

012. PARTICIPATION VERSEE AU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES - OPERATION CLIIINK COLLECTE DU VERRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°7 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 adoptant le budget primitif de la CCPHVA ;

VU la délibération n°8 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 adoptant le budget annexe du service des ordures ménagères ;

CONSIDERANT que l'opération CLIIINK Collecte du verre portée par le service des ordures ménagères vise également à apporter un soutien au commerce de proximité.

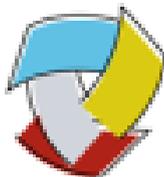
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS (Contre : 1 - CENDECKI Christian)

- DECIDE de verser une subvention d'équipement du budget principal vers le budget annexe des ordures ménagères à hauteur de 50 % des coûts d'investissement hors taxe de l'opération dont le plan de financement s'établit à 44 010 € ;
- ARRETE le montant de la participation du budget principal à 22 005 € ;
- DECIDE de participer annuellement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement au vu d'un état annuel des dépenses transmis après paiement des factures.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
6 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

013. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE RELEVANT DE LA COMPTABILITE M57 - GEMAPI

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5214-16 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

CONSIDERANT la nécessité de suivi individualisé des dépenses et des recettes de la compétence GEMAPI exercée par la CCPHVA ;

CONSIDERANT qu'un budget annexe favorise la transparence budgétaire et permet de restituer une information financière plus précise sur l'évolution du coût du service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de créer un budget annexe au titre de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2025 et selon la nomenclature comptable M57 ;
- AUTORISE le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en place de ce nouveau budget.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

014. CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF - TAMBOURS A CONTROLE D'ACCES - BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif ;

CONSIDERANT la non-utilisation de 80 tambours à contrôle d'accès destinés au service d'ordures ménagères.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE de céder les éléments d'actif suivant pour le prix de 1 000 € :

N° Inventaire	Désignation	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette comptable
ENV2018INS001	80 tambours à contrôle d'accès	123 944.76 €	24 788.00 €	99 156.76 €

A Monsieur Paulin KOTO, Agorastore, 20 rue Voltaire 93 100 MONTREUIL.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

015. CONVENTION - PARTICIPATION FINANCIERE SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT URBAIN THIONVILLE FENSCH

VU la délibération n°4 en date du 30 mars 2021 relative à la prise de compétence *Organisation de la mobilité sur le territoire* ;

VU la délibération 2024/I-12 du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch fixant le montant des participations des membres au titre de l'année 2024 et ouvrant la possibilité d'un échelonnement de paiement ;

CONSIDERANT la nécessité d'étalement de paiement liée à la gestion de la trésorerie de la CCPHVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de verser la participation annuelle au Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville Fensch (SMITU) en 6 versements à compter du mois de juillet de l'année considérée, et ce pour une durée de 3 exercices budgétaires à compter de 2024 ;
- AUTORISE le Président de la CCPHVA à signer la convention avec le SMITU.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
6 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

016. APPORT EN CAPITAL COMPLEMENTAIRE A L'AGENCE FRANCE LOCALE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-3-2 ;

VU la délibération n°3 en date du 2 juillet 2019 relative à l'adhésion de la CCPHVA à la Société Territoriale Agence France Locale ;

CONSIDERANT la nécessité et l'opportunité de compléter cette adhésion au titre du budget annexe des ordures ménagères ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- **APPROUVE** l'acquisition d'une participation complémentaire du budget annexe des ordures ménagères de la CCPHVA au capital de la Société Territoriale d'un montant de 17 700 €, de telle sorte que l'apport en numéraire réalisé par la CCPHVA soit égal à un montant global de 32 600 € ;
- **AUTORISE** l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'apport en capital complémentaire au chapitre 26 à la charge du budget annexe ordures ménagères de la CCPHVA pour un montant de 17 700 € ;
- **INDIQUE** que le montant complémentaire sera versé selon l'échéancier prévisionnel suivant :
 - 5 900 € en 2024
 - 5 900 € en 2025
 - 5 900 € en 2026

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

017. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA MATEC - EAU ET ASSAINISSEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2 en date du 26 septembre 2023 portant adhésion de la CCPHVA à la Moselle Agence Technique (MATEC) ;

VU la décision n°15-2024 en date du 3 juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de suivre les études d'accompagnement stratégique à la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement mené par le groupement d'entreprises BLT Droit Public et Profil IDE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE la convention de prestation d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage de transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 3 900 € HT pour la durée nécessaire à la réalisation ;
- AUTORISE le Président à signer la convention jointe.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

**018. EXECUTION AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE DEFAILLANT DU MARCHE PUBLIC
N°AOO008/22 - LOCATION CAMION GRUE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n°9 en date du 8 février 2023 autorisant la signature d'un marché avec la société BOM Services pour la location d'un camion grue 26 tonnes ;

CONSIDERANT les manquements du cocontractant constatés sur les mois de janvier et février 2024 ;

CONSIDERANT la décision de la CCPHVA de faire exécuter les prestations par un tiers et notifiée au cocontractant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- PRONONCE l'exécution aux frais et risques du titulaire du marché public n°AOO008/22, la société BOM Services, d'une partie des prestations qu'elle aurait dû réaliser ;
- APPROUVE le montant de 11 326.80 € TTC pour l'exécution aux frais et risques du titulaire défaillant ;
- AUTORISE le recouvrement de cette somme auprès du titulaire du marché, la société BOM Services, devenue LOCCA SAS après changement de dénomination.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

019. INSTAURATION DU REGIME D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION DIT "PERMIS DE LOUER"

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, en particulier ses articles L635-1 et suivants et R635-1 et suivants, relatifs à l'autorisation préalable de mise en location ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

VU le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution de Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) et en particulier l'article 188 du chapitre 3 « lutte contre les marchands de sommeil et le logement indigne » permettant la délégation aux communes ;

VU la loi n° 2024-322 du 9 avril 2024 relative à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement dite loi « habitat dégradé » ;

CONSIDERANT l'instauration de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUi-H) faisant office de Plan Local de l'Habitat (PLH) en février 2020 ;

CONSIDERANT que la CCPHVA porte la compétence de police spéciale de l'habitat en charge des bâtiments menaçant ruine depuis février 2021 ;

CONSIDERANT la volonté de certaines communes de mettre en œuvre le dispositif du permis de louer ;

CONSIDERANT la politique locale de lutte contre l'habitat indigne avec la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat depuis le 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDERANT que le permis de louer est un dispositif permettant de répondre aux objectifs du PLUi-H.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- **DECIDE** au terme d'une concertation avec les communes, d'instaurer un régime d'autorisation préalable à la mise en location à Audun-Le-Tiche, Ottange, Thil et Villerupt dans un périmètre intégrant les rues suivantes :

Commune	Rue	Numéros de voirie
Audun-le-Tiche	Avenue Paul Roef	Du 30 au 34 et le 41
	Salvador Allende	Ensemble de la rue
	Chemin des Dames	Du 7 au 19
	Place du Château	Du 1 au 6
	d'Argonne	Du 16 au 18
	de la Faïencerie	Côté impair : du 11 au 15 Côté pair : du 18 au 30
	de la Gare	Ensemble de la rue
	de la Libération	Ensemble de la rue
	de la République	Ensemble de la rue
	de l'Alzette	Côté impair : du 3 au 13 Côté pair : du 16 au 36
	Denis Papin	Ensemble de la rue
	des Fontaines	Du 1 au 5
	Horlet	Ensemble de la rue
	Maréchal Foch	Ensemble de la rue
	Gambetta	25 et 27
	route d'Aumetz	Du 6 au 9
	Saint Michel	13bis, 13, 14
	Maréchal Joffre	Ensemble de la rue
	du Général Leclerc	Ensemble de la rue
Napoléon 1er	Côté pair : du 2 au 24 Côté impair : du 3 au 17	
Avenue Paul Roef	Du 30 au 34 et le 41	

Ottange	du moulin	Ensemble de la rue
	Principale	Ensemble de la rue
	Grand rue	Ensemble de la rue
	des jardins	Ensemble de la rue
	Monceau	Ensemble de la rue
	du Grauve	Ensemble de la rue
	du funiculaire	Ensemble de la rue
	de la gendarmerie	Ensemble de la rue
	de l'usine	Ensemble de la rue
	d'Angliers	Ensemble de la rue
	du Porche	Ensemble de la rue
	Place Moncontour	Ensemble de la rue
	de Lorraine	Ensemble de la rue
	Saint Paul	Ensemble de la rue
	Impasse du Luxembourg	Ensemble de la rue
	de Rumelange	Ensemble de la rue
	du puits	Ensemble de la rue
	de la concorde	Ensemble de la rue
des Ecoles	Ensemble de la rue	
place François Mitterrand	Ensemble de la rue	

Thil	Paul Langevin	Ensemble de la rue
	l'impasse Jean Jaurès	Ensemble de l'impasse
	la place du 8 mai 1945	Ensemble la Place
	le carreau de mine.	Ensemble de la rue

Villerupt

Victor HUGO	Ensemble de la rue
Maréchal Joffre	Du 1 au 59
	Du 2 au 50
D'Agostin	Du 1 au 19
	Du 2 au 20
Joseph Ferry	Du 26 au 32
	Du 19 au 25
Emile Curicque	Du 2 au 8
	Du 1 au 11
Saint Ernest	Ensemble de la rue
Carnot	Ensemble de la rue
Poincaré	Ensemble de la rue
Maréchal FOCH	Ensemble de la rue
Gambetta	Du 2 au 64
Garibaldi	Ensemble de la rue
Strasbourg	Ensemble de la rue
Alfred MEZIERES (rue et impasse)	Ensemble de la rue

	Verdun	Du 5 au 15
	Metz	Du 25 au 29
	Pouyer Quartier	Ensemble de la rue
	Marne	Ensemble de la rue

- DECIDE de déléguer aux communes mentionnées ci-dessus, la gestion et le suivi des autorisations préalables de mise en location sur son territoire (à l'intérieur du périmètre défini à l'alinéa précédent) ;
- DECIDE que ce régime d'autorisation préalable s'appliquera aux biens à usage de résidence principale vides ou meublés lors de la 1^{ère} mise en location ou à la relocation à l'occasion d'un changement de locataire. Il est précisé que sont exclus du dispositif les logements mis en location par un organisme social, et ceux faisant l'objet d'une convention ANAH et APL avec l'Etat ;
- DECIDE que la date d'entrée en vigueur du dispositif, conformément à la réglementation ne peut être inférieure à 6 mois à compter de la publication de la présente délibération et est fixée au 15 janvier 2025 ;
- DECIDE de demander aux communes d'Audun-le-Tiche, Ottange, Thil et Villerupt, conformément aux règles de délégations, d'établir un rapport annuel détaillé sur l'exercice de cette délégation et de l'adresser à la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette au plus tard à la fin du mois de février de l'année N+1 ;
- DECIDE de notifier la présente délibération à la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle ainsi qu'à la Caisse Départementale de la Mutualité Sociale Agricole de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle conformément à l'article L635-2 du Code de la construction et de l'habitation ;
- AUTORISE le Président et son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention de délégation de la compétence liée à la mise en œuvre du dispositif.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

020. ADHESION DE LA CCPHVA A L'AGAPE

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le programme de travail partenarial, approuvé en assemblée générale le 2 février 2024 de l'AGAPE ;

CONSIDERANT la mission partenariale complémentaire sur les modifications du PLUi-H ;

CONSIDERANT que l'AGAPE offre une expertise technique et stratégique, indispensable pour élaborer des projets d'aménagement cohérents et innovants sur le territoire de la CCPHVA ;

CONSIDERANT que la convention-cadre 2024-2026 prévoit une convention financière annuelle prescrivant les montants à payer et les missions complémentaires à accomplir.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention-cadre avec l'AGAPE pour la période 2024-2026 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention financière 2024 ;
- PREVOIT les crédits au budget primitif 2024 et suivants à savoir 61 452 € réparti comme suit :
 - Socle partenarial (complet) : 1,64€ x 29 788 habitants (chiffre 2021) = 48 852 €
 - Missions complémentaires partenariales : 600€ x 21 jours de travail = 12 600 €
- DONNE tout pouvoir à monsieur le Président ou à son représentant sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

021. CREATION DE POSTES

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU les articles L331-1 et L332-8 2° du Code général de la fonction publique ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la CCPHVA de créer un emploi permanent relevant de la catégorie B de la filière technique ou administrative.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de créer un emploi permanent de catégorie B à temps complet de chargé de mission environnement dont le grade pourra relever du cadre d'emplois des techniciens ou des rédacteurs territoriaux sur l'un des grades suivants :
 - Technicien, technicien principal 2^{ème} classe ou technicien principal 1^{ère} classe
 - Ou
 - Rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe ou rédacteur principal 1^{ère} classe
- Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-8 à L332-14 du Code général de la fonction publique ;
- MODIFIE le tableau des effectifs de la CCPHVA de la manière suivante :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE (CCPHVA)

Filière Technique					
Grade	Catégorie	Nombres de postes ouverts	Nombres de poste pourvus	Nombre de postes vacants	A ouvrir
Technicien Pal 1 ^{ère} classe	B	0	0	0	1
Technicien Pal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	
Technicien	B	2	1	1	

OU

Filière Administrative					
Grade	Catégorie	Nombres de postes ouverts	Nombres de poste pourvus	Nombre de postes vacants	A ouvrir
Rédacteur Pal 1 ^{ère} classe	B	0	0	0	1
Rédacteur Pal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	
Rédacteur	B	1	1	0	

- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2024 et suivants ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

6 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

022. RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail ;

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du travail ;

VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

VU le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

En cas d'apprentissage aménagé :

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE le recours au contrat d'apprentissage ;
- DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2024/2025, 2 contrats d'apprentissage dont 1 sera pris en charge à 50 % par le CNFPT :

Nombres de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation	Coût de la formation
1	DE Auxiliaire de Puériculture	18 mois	12 150 €
1	DE Auxiliaire de Puériculture	18 mois	12 150 €

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

7 = Conseillers représentés

23 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana, NARCISI Myriam

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

023. REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

VU les articles L827-1 à L827-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des assurances ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 15 mai 2019 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « prévoyance » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique paritaire du 5 juin 2020 du centre de gestion de la Moselle sur le choix du candidat retenu ;

VU la délibération du centre de gestion de la Moselle en date du 17 juin 2020 attribuant la convention de participation à COLLECTEAM/ALLIANZ ;

CONSIDERANT l'avis unanime du Comité Social Territorial de la CCPHVA en date du 23 mai 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion de la Moselle et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- DECIDE que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI ;
- DECIDE que la participation financière mensuelle par agent sera de 13 € bruts ;
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2025 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

7 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana, NARCISI Myriam

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

024. TERRITOIRES D'INDUSTRIE TEMPS II : PROJET URBAFLOW ET CONVENTION DE FINANCEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le dispositif d'accompagnement de l'Etat au service des territoires à forte dimension industrielle « Territoires d'industrie » lancé en 2018 ;

VU la délibération en date du 5 mars 2019 relative à la convention de mise à disposition d'un terrain par la CCPHVA sur la commune de Thil au Groupe Valo' pour son projet UrbafLOW, création d'une plateforme d'économie circulaire, inscrit dans le programme Territoire d'industrie temps II pour la phase 2023-2027 ;

VU la délibération en date du 2 juillet 2019 relative à l'intégration de la CCPHVA au dispositif Territoire d'industrie Nord Lorraine regroupant 10 intercommunalités ;

CONSIDERANT les modalités du dispositif Territoires d'industrie temps II et de sa déclinaison à l'échelle Nord Lorraine ;

CONSIDERANT les enjeux liés au projet UrbafLOW porté par le Groupe Valo'.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du poste de chef de projet du programme Territoire d'industrie Nord Lorraine à hauteur de 1967,53 € annuel pour chacun des 10 membres de la convention ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de financement établie par la Communauté de Communes Rives de Moselle ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
17 = Nombre de conseillers présents
7 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphane par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphane, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana, NARCISI Myriam

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

025. SUBVENTION 2024 AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt de l'action du CIDFF en Meurthe-et-Moselle qui, en 2023, a accompagné 89 personnes au sein de la permanence tenue à Villerupt ;

CONSIDERANT la subvention versée à l'ATAV pour ses missions équivalentes sur la partie mosellane du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE le versement d'une subvention de 2500 € au CIDFF au titre de l'année 2024 ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
17 = Nombre de conseillers présents
7 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana, NARCISI Myriam

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

026. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LABEL CADENCE POUR "VACHE DE BLUES" - BOULANGE

VU les statuts de la CCPHVA ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°7 en date du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif 2024 dont le budget principal ;

CONSIDERANT que la présence artistique et les actions culturelles sont des priorités de la politique culturelle de la CCPHVA ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission culturelle ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet en termes d'éducation artistique et de création artistique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- VALIDE le financement du projet de la manifestation « Vache de blues » : animations, rencontres et concerts autour de la culture du blues avec la volonté de relancer le projet de festival en 2025 à hauteur de 4 500 € qui se tiendra à l'Arche le samedi 6 juillet 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer les documents afférents ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice

17 = Nombre de conseillers présents

7 = Conseillers représentés

24 = Total des votes

Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, NARCISI Myriam par PETRAUSKAS Daniel

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana, NARCISI Myriam

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

027. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération n°6 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Numéro de la décision	Compétence	Objet
22.04.2024	08/2024	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Appel à projets « biodiversité et paysages – sensibilisation et éducation » - conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
24.04.2024	09/2024	ENVIRONNEMENT	Enlèvement matériels – bacs usagers d'ordures ménagères
24.04.2024	10/2024	HABITAT	Subvention à des propriétaires dans le cadre de l'OPAH, d'EcoRénov' et des ravalements de façades
25.04.2024	11/2024	FINANCES	Demande d'aide financière auprès de la Préfecture de la Moselle dans le cadre du dispositif Fonds Verts Ingénierie
26.04.2024	12/2024	FINANCES	Virement de crédits budgétaires
03.06.2024	13/2024	FINANCES	Financement long terme
27.05.2024	14/2024	FINANCES	Fixation des montants d'expert
03.06.2024	15/2024	ENVIRONNEMENT	Mission d'accompagnement stratégique en matière de transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE

- PREND acte.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
6 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

POINT SUR TABLE - présentation de la délibération n°28 après la délibération n°18

028. CONVENTION DE SOUTIEN POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5221-1 relatif à la coopération intercommunale ;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L541-10 et R543-53 à R543-56 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R543-53 à R543-65 du Code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R543-53 à R543-65 du Code de l'environnement ;

CONSIDERANT que la CCPHVA percevra un montant d'environ 66 000 € par an, montant calculé selon le barème ci-dessous, versé par la société Citeo :

Typologie de milieu de la Collectivité *	Montant (€/habitant/an) Métropole
Urbain : commune dont la population est égale ou supérieurs à 5 000 habitants permanents	3,2
Rural : commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants permanents	0,9
Urbain dense : communes dont la population est égale ou supérieurs à 50 000 habitants permanents	4,3
Touristique (hors urbain dense) : communes qui remplissent au moins l'un des critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- plus d'1,5 lits touristiques par habitant ;- un taux de résidences secondaires supérieur à 50% ;- au moins 10 commerces pour 1 000 habitants.	3,5

* La typologie de milieu est appréciée au niveau de chaque commune membre du Groupement.

CONSIDERANT que pour bénéficier du soutien financier, la CCPHVA s'engage à respecter les conditions qui sont applicables à sa strate de population (articles 7 et 11 de la convention annexée).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- APPROUVE la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo pour une durée de 2 ans renouvelable 1 fois 3 ans par tacite reconduction ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer, par voie dématérialisée, la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juillet 2024

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
6 = Conseillers représentés
24 = Total des votes
Convocation du 27 juin 2024

Le conseil s'est réuni le 26 juin 2024. Faute de quorum, un nouveau conseil s'est réuni le 5 juillet 2024 sans condition de quorum. L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de juillet à dix heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, BOURSON Jean-Jacques, CIMARELLI Daniel, FRIIO Marie-Rose, REHIBI Sébastien, DESTREMONT Gilles, MENICHETTI Fabienne, PETITCLAIR Guillaume, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, COUGOUILLE Marie-Ange, FALCHI Antoine, FELICI René, MATTUCCI Gérald, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BRUSCO Stéphan par RISSER Patrick, LO PRESTI Carmelo par FALCHI Antoine, ARESI Claire par SPIZAK Pierrick, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, BOUMEDINE Sarah par FELICI René, FATTORELLI Viviane par BOCEK Claude, GUSTIN-MAYERUS Valérie par POKRANDT Frédéric, JACQUIN Eric par BELLUCCI Francine, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles

Etaient excusés :

BRUSCO Stéphan, LO PRESTI Carmelo, ARESI Claire, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, FATTORELLI Viviane, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, MEACCI Karine, BELLUCCI Francine, GUILLOTIN Bruno, POKRANDT Frédéric, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur René FELICI

POINT SUR TABLE – présentation de la délibération n°29 après la délibération n°28

029. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'EPA ALZETTE BELVAL AU TITRE DE LA DEMARCHE NATIONALE « TERRITOIRES ENGAGES POUR LE LOGEMENT »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L102-12 et suivants, L321-14 et suivants ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

VU l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 21 novembre 2023 par le Ministre délégué au logement relatif au programme « territoires engagés pour le logement » ;

VU la décision du comité de sélection de retenir le projet en date du 9 février 2024 ;

CONSIDERANT Le programme « territoires engagés pour le logement » qui accompagne une vingtaine d'opérations d'aménagement produisant plus de 30 000 logements à horizon 2027 sur l'ensemble du territoire national ;

CONSIDERANT que les lauréats sont principalement localisés dans des secteurs soumis à une forte tension immobilière, des quartiers de gare ou sur des territoires accueillant un projet économique d'envergure et que ces projets présentent par ailleurs une ambition de qualité urbaine, environnementale et d'usage (mixité sociale, mixité fonctionnelle, qualité du cadre de vie, sobriété foncière, décarbonation de l'aménagement, résilience climatique) ;

CONSIDERANT que la convention, conclue pour une durée de 60 mois à compter de la date de notification de la convention au bénéficiaire, objet de la présente délibération, fixe les conditions, notamment financières, dans lesquelles le porteur de projet procède à la réalisation du projet Micheville / Cantebonne / Rédange Crassier et ayant pour objet la réalisation de 1 780 logements, s'inscrivant dans une opération globale de 2 092 logements dont au moins 25 % de logement social ;

CONSIDERANT que ce dispositif permettra un apport de l'ordre de 3 millions d'euros au budget de l'EPA, dont 1.2 millions pourra être consacrés à des investissements sur l'eau potable sous réserve d'une participation d'une participation de la CCPHVA ou de ses communes concernées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- **VALIDE** la programmation urbaine, le calendrier et les qualités environnementales du projet **Micheville / Cantebonne / Rédange Crassier** ;

Le projet comprend un ensemble de 3 opérations d'aménagements situées sur le territoire de la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette, soit :

- l'opération d'aménagement de Micheville, composée, à ce stade de l'Ecoparc (commune d'Audun-le-Tiche, en Moselle) et de la zone d'aménagement concerté de Micheville 1 (commune de Villerupt, en Meurthe-et-Moselle) ;
- la 1^{ère} phase de la zone d'aménagement concertée de Cantebonne, sur la commune de Villerupt ;
- la zone d'aménagement concertée de la Nock, sur la commune de Rédange, en Moselle

- APPROUVE les modalités d'exécution des actions portant sur des infrastructures primaires et leurs financements, comme détaillé ci-dessous :

Actions	Dépenses pour lesquelles la subvention est appelée	EPA	CC ou communes
Action 1 : Pérenniser l'interconnexion entre Bréhain-la-Ville et Villerupt	663 000 € - 123 000 € (subv.) 540 000 €	324 000 € soit 60 %	216 000 € soit 40 %
Action 2 : Augmenter la capacité de stockage de Rédange	830 000 €	830 000 € soit 100 %	0
Action 3 : Renforcement du réseau de l'étage bas, en vue d'assurer la DECI de la plateforme	220 000 €	110 000 € soit 50 %	110 000 € soit 50 %
TOTAL	1 713 000 €	1 264 000 €	326 000 €

- APPROUVE la convention ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et tout document.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER